

NOM :
PRENOM :
CLASSE :

J.8.1-VM

N° 642/26-DGG/DIFO

Le 08 juin 2026

Objet : Objectifs des périodes de formation en entreprise des élèves de **Baccalauréat Professionnel Maintenance des Véhicules option Véhicules légers et option Motocycles**

Les périodes de formation en entreprise font partie intégrante de la formation et se répartissent de la façon suivante :

- **Classe de seconde :** **Une période de 6 semaines**
- **Classe de Première :** **Deux périodes de 4 semaines**

La vocation de celles-ci étant essentiellement pédagogique, le stagiaire n'est donc pas destiné à effectuer un travail de production à caractère répétitif.

Au terme de la circulaire n° 2000-095 du 26 juin 2000 (BO EN n° 25 du 29 juin 2000), la recherche et le choix des entreprises d'accueil relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation.

L'organisation des périodes de formation en milieu professionnel fait l'objet d'une convention entre le chef d'entreprise accueillant les élèves et le chef d'établissement scolaire où ces derniers sont scolarisés. Cette convention est établie conformément à la convention type définie par la circulaire n° 2016-53 du 29 mars 2016 (BO EN n° 13 du 31 mars 2016).

A chaque période de formation, il est précisé la liste des blocs de compétences à réaliser (voir page 19).

La formation en entreprise correspond pour le candidat à une mise en situation permettant des interventions sur véhicules de technologie actuelle et appartenant au domaine de l'option choisie.

Cette période est organisée de façon à assurer une continuité pédagogique entre l'établissement scolaire et l'entreprise.

Cette formation est préparée, mise en œuvre, suivie, exploitée une fois terminée, et évaluée, sous la responsabilité des enseignants en collaboration avec les entreprises concernées.

La formation en entreprise doit permettre au candidat :

- D'appréhender par le concret les réalités économiques, humaines, techniques de l'entreprise de maintenance des véhicules liée à l'option choisie,
- D'appréhender les contraintes de sécurité et les méthodes de travail,
- De réaliser des diagnostics et des interventions sur des systèmes complexes appartenant à des véhicules de technologie actuelle,

- D'observer et analyser au travers de situations réelles les différents éléments d'une stratégie de qualité et de percevoir concrètement les coûts induits de la non-qualité,
- D'utiliser et de valider ses acquis dans le domaine de la communication, en mettant en œuvre, en particulier, de véritables relations avec les différents interlocuteurs et services spécifiques,
- De prendre conscience de l'importance de l'interrelation de tous les acteurs et services dans une entreprise,
- De réaliser une activité de synthèse.

Chaque période de formation sera sanctionnée par un bilan individuel, établi conjointement par le tuteur, l'équipe pédagogique, et l'élève lui-même. Ce document précisera :

- Les performances réalisées par l'élève pour chacune des compétences qu'il devait acquérir partiellement ou totalement,
- La liste des différentes tâches et activités réalisées par l'élève en indiquant après coup la pertinence de chacune d'elles,
- L'inventaire des "lacunes et faiblesses" décelées chez l'élève, en proposant pour chacune, une stratégie de formation en milieu scolaire, en entreprise, voire en autonomie, conduisant l'élève à les combler.

Au terme des périodes de formation en milieu professionnel (en fin de dernière année de formation), un entretien de la commission d'évaluation avec l'élève est organisé. Cet entretien porte sur les activités réalisées lors des périodes de formation en milieu professionnel. **Il prend appui sur le livret de suivi des PFMP et sur les bilans des compétences établis préalablement et conjointement par le tuteur et l'équipe pédagogique. Un candidat qui n'aura pas présenté le livret de suivi des PFMP se verra attribuer la note zéro à la sous-épreuve E31** (évaluation de la formation en entreprise). La commission est composée du tuteur et de l'enseignant intervenant dans le domaine professionnel de la maintenance des véhicules.

Vous trouverez ci joint le référentiel des activités professionnelles, un guide pour l'évaluation et un extrait du livret élève de suivi des PFMP.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PROGRAMME BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Spécialité « Maintenance des véhicules »

Options :

- A - véhicules légers**
- B - véhicules de transport routier**
- C - motocycles**

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**Arrêté du 26 mars 2025 portant création de la spécialité « maintenance des véhicules »
de baccalauréat professionnel et fixant ses modalités de délivrance**

NOR : MENE2507349A

**La ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 337-51 à D. 337-94-1**



ANNEXE V - Périodes de formation en milieu professionnel

Baccalauréat professionnel

spécialité « Maintenance des véhicules »

Les périodes de formation en milieu professionnel se déroulent dans plusieurs entreprises définies par le référentiel des activités professionnelles accueillant des professionnels hautement qualifiés. Ces entreprises d'accueil répondent aux exigences de la formation au baccalauréat professionnel « maintenance des véhicules ».

Le tuteur ou le maître d'apprentissage contribue à la formation en parfaite collaboration avec l'équipe pédagogique du centre de formation. Il veille à assurer la complémentarité des savoirs et des savoir-faire entre l'organisme de formation et l'entreprise d'accueil.

1 - Objectifs de formation en milieu professionnel

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme.

L'élève, l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue est amené à s'intégrer dans une équipe, à participer aux activités de l'entreprise et à réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage.

L'élève, pendant les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP), l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue :

- conforte et met en œuvre ses compétences en les adaptant au contexte professionnel ;
- développe de nouvelles compétences.

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

- découvrir une entreprise dans son fonctionnement avec la diversité de ses activités, le personnel et les partenaires ;
- être sensibilisé à la culture d'entreprise ;
- s'insérer dans une équipe professionnelle ;
- analyser des situations professionnelles ;
- mobiliser les savoirs associés dans l'exercice de ses activités ;
- conduire une veille documentaire professionnelle.

2 – Organisation de la formation en milieu professionnel

2.1 Voie scolaire / PFMP

La circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016 prévoit l'organisation et l'accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel.

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est de 20 semaines.

Les PFMP sont réparties sous la responsabilité du chef d'établissement sur les trois années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel et de son annexe.

Les lieux d'accueil des PFMP doivent permettre au cours de la formation le développement des compétences du référentiel.

L'organisation de la formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre l'établissement de formation et l'entreprise d'accueil. Un modèle de convention-type figure en annexe de la circulaire n° 2016-053 du 29 mars 2016. La recherche, le choix des lieux d'accueil et le suivi de l'élève en milieu professionnel relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation, coordonnés par le directeur délégué aux formations technologiques et professionnelles. Cependant, sous la responsabilité des enseignants, les élèves peuvent participer à la recherche des entreprises d'accueil.

Les entreprises où se déroulent les PFMP doivent permettre d'observer diverses situations et de mettre en œuvre des compétences identifiées dans le référentiel.

Toute l'équipe pédagogique est concernée par l'organisation et le suivi des PFMP sous la responsabilité du chef d'établissement.

À l'issue de chaque PFMP, l'attestation de PFMP doit être renseignée et signée par le tuteur. Elle précise la période, la structure et le nombre de semaines effectuées.

Un document de liaison, élaboré en établissement par les enseignants et validé par l'inspecteur ou l'inspectrice en charge du diplôme, suit l'élève pendant la totalité de sa formation. Il liste les activités réalisées conformément au référentiel d'activités professionnelles.

2.2 Voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail. L'entreprise doit appartenir à un des secteurs d'activités du référentiel d'activités professionnelles.

Afin d'assurer la cohérence de la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel et des compétences à acquérir ou à mettre en œuvre dans le contexte professionnel.

Il est important que les diverses activités de la formation soient réalisées par l'apprenti en entreprise. En cas de situation d'entreprise n'offrant pas tous les aspects de la formation, l'article R.6223-10 du code du travail sera mis en application.

2.3 Voie de la formation professionnelle continue

La formation se déroule en milieu professionnel et en centre de formation continue. Ils assurent conjointement l'acquisition des compétences figurant dans le référentiel de certification du diplôme.

La durée totale des périodes de formation en milieu professionnel est identique à celle imposée aux candidats de la voie scolaire.

Lors de son inscription à l'examen, le candidat est tenu de présenter soit un certificat attestant qu'il a suivi la formation en entreprise requise pour se présenter à l'examen soit un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a participé à des activités visées par le diplôme en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

À l'issue de chaque période, l'attestation de présence doit être renseignée et signée par le tuteur. Elle précise la période, la structure et le nombre de semaines effectuées.

2.4 Candidat se présentant au titre de trois années d'expérience professionnelle

Le candidat n'effectue pas de stage, mais doit justifier de trois années d'expériences professionnelles dans un emploi qualifié correspondant aux objectifs du baccalauréat professionnel pour lequel il s'inscrit. Le candidat produit ses certificats de travail pour l'inscription à l'examen.

2.5 Candidat en formation à distance

Les candidats relèvent, selon leur statut (scolaire, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle continue), de l'un des cas précédents.

2.6 Positionnement

Pour les candidats positionnés par décision du recteur, la durée minimale de la période en milieu professionnel est de :

- 10 semaines pour les candidats de la voie scolaire (articles D 337-62 à D337-65 du code de l'éducation) ;
- 8 semaines pour les candidats issus de la voie de la formation professionnelle continue visés au paragraphe 2.3.

L'équipe pédagogique détermine avec le candidat, en fonction de son parcours et de son projet professionnel, le ou les secteurs sur lesquels doivent porter les périodes en milieu professionnel ainsi que leur durée.

Dans le cas où le cycle de formation se déroule sur deux ans (élèves venant d'un CAP d'un autre secteur ou d'une seconde générale ou technologique par exemple), la durée des PFMP est ramenée à 14 semaines conformément à l'arrêté du 21 novembre 2018 modifié précité.

Les entreprises retenues pour les immersions en milieu professionnel doivent permettre au candidat de découvrir les secteurs d'activité ciblés par le référentiel, en adéquation avec le positionnement établi.

Annexe II - Référentiel des activités professionnelles Baccalauréat professionnel spécialité « Maintenance des véhicules »

II.1. Insertion professionnelle visée

II.1.1. Secteurs d'activités

Les secteurs d'activités dépendent de l'option du baccalauréat professionnel « Maintenance des véhicules » :

- pour l'option véhicules légers : le secteur de l'après-vente automobile rassemble les réseaux de constructeurs (réparateurs agréés de niveau 1 et 2) et les acteurs indépendants (mécaniciens réparateurs automobiles (MRA), centres auto, réparateurs rapides et pneumaticiens) ;
- pour l'option véhicules de transport routier : le secteur du véhicule de transport routier rassemble les ateliers des entreprises des réseaux constructeurs, des garages de véhicules de transports routiers affiliés à un réseau de distributeurs stockistes ou encore des garages indépendants sans enseigne et des pneumaticiens ;
- pour l'option motocycles : dans le secteur du deux-roues motorisés (scooters, motocycles, tricycles et quads), trois types d'entreprises se partagent le marché : les concessionnaires

qui vendent des véhicules neufs ou des véhicules d'occasion, les garages motocistes et les réparateurs rapides-accessoiristes.

II.1.2. Types d'emplois accessibles

Le ou la titulaire du baccalauréat professionnel « Maintenance des véhicules » exerce prioritairement en tant que technicien ou technicienne au sein des entreprises réalisant les activités d'entretien et de réparation des véhicules mais peut également exercer sous les intitulés métiers suivants :

- Option véhicules légers :
 - Mécanicien ou mécanicienne spécialiste automobile
 - Électricien ou électricienne spécialiste automobile
 - Technicien ou technicienne confirmé(e) mécanique automobile
 - Technicien ou technicienne en électricité et électronique automobile
- Option véhicules de transport routier :
 - Mécanicien ou mécanicienne spécialiste véhicules utilitaires et industriels
 - Électricien ou électricienne spécialiste véhicules utilitaires et industriels
 - Technicien ou technicienne confirmé(e) en mécanique véhicules utilitaires et industriels
 - Technicien ou technicienne confirmé(e) véhicules utilitaires et industriels
- Option motocycles :
 - Mécanicien ou mécanicienne spécialiste motocycles
 - Technicien ou technicienne confirmé(e) motocycles

II.2. Description des activités professionnelles

II.2.1. Présentation des pôles d'activités

PÔLES D'ACTIVITÉS	ACTIVITÉS
PÔLE 1 ENTRETIEN PÉRIODIQUE DES VÉHICULES	A1.1 Organisation de l'intervention
	A1.2 Réalisation des contrôles définis par une procédure
	A1.3 Remplacement de pièces d'usure, de fluides et/ou ajustement des niveaux et pressions pneumatiques
	A1.4 Réalisation d'opérations préparatoires au contrôle technique
	A1.5 Conseils techniques et d'entretien du véhicule auprès de la clientèle
PÔLE 2 MAINTENANCE CORRECTIVE DES VÉHICULES	A2.1 Préparation de l'intervention
	A2.2 Remise en conformité des systèmes
PÔLE 3 DIAGNOSTIC DES SYSTÈMES DES VÉHICULES	A3.1 Réalisation d'un pré-diagnostic
	A3.2 Recherche de pannes

II.2.2. Définition des activités professionnelles

Chaque activité professionnelle est décrite de la manière suivante :

- un intitulé et identifiant permettant de repérer l'activité ;
- un ensemble de tâches élémentaires décrivant les différentes étapes nécessaires à la réalisation de l'activité ;
- des conditions d'exercice qui décrivent le contexte en termes de moyens et ressources à disposition, autonomie attendue et résultats attendus.

Le niveau d'autonomie peut être défini comme un indicateur de niveau d'intervention et d'implication dans la réalisation de l'activité, par le ou la titulaire du baccalauréat professionnel « Maintenance des véhicules ». Ce niveau qualifie le niveau moyen de l'ensemble des tâches liées à l'activité, certaines tâches peuvent être d'un niveau supérieur ou inférieur.

Le niveau d'autonomie « partielle » qualifie la mobilisation de compétences permettant d'assurer une partie restreinte de l'activité au sein et avec l'aide d'une équipe, sous l'autorité d'un responsable. Cela implique de s'informer et de communiquer avec les autres membres de l'équipe.

Le niveau d'autonomie « totale » qualifie la mobilisation de compétences permettant de réaliser, en autonomie, tout ou partie d'une activité pour les situations les plus courantes. Cela implique une maîtrise, tout au moins partielle, des aspects techniques de l'activité et des facultés à s'informer, à communiquer (rendre compte et argumenter) et à s'organiser.

PÔLE 1 : ENTRETIEN PÉRIODIQUE DES VÉHICULES		
ACTIVITÉ 1.1 : ORGANISATION DE L'INTERVENTION		
<i>Tâches associées</i> T1.1.1 Prise en charge du véhicule T1.1.2 Préparation de l'intervention T1.1.3 Restitution du véhicule		
Conditions d'exercice	Moyens et ressources – Véhicules équipés de motorisation toutes énergies (thermique, électrique et hybride) et de systèmes connectés – Aire et poste de travail conformes – Équipements de protection collective et individuelle – Support de communication (papier ou numérique...) – Outillages nécessaires à l'intervention – Zone de stockage conforme à la réglementation	– Sous-ensembles et produits nécessaires à l'intervention – Matériel de consignation d'un véhicule électrique ou hybride – Outil de diagnostic et instruments de contrôle – Fiches de travail – Ordre de réparation – Document de suivi du véhicule – Certificat d'immatriculation du véhicule (carte grise) – Document(s) constructeur(s)
	Autonomie : totale	
	Résultats attendus : Pour toute l'activité : Toutes les données et informations techniques nécessaires à l'intervention sont collectées et en cohérence avec l'intervention à réaliser. Les spécificités techniques du véhicule sont identifiées et prises en compte. La mise en place du poste de travail et l'utilisation du matériel sont conformes aux recommandations du constructeur et adaptées à l'intervention. Le véhicule est mis en sécurité selon les procédures du constructeur. Les consignes de l'entreprise visant à garantir la santé, la sécurité au travail et le respect de l'environnement sont appliquées. Les équipements de protection individuelle et collective sont présents, conformes et adaptés à l'intervention. Les moyens de prévention des risques professionnels sont mis en œuvre dont la prévention des risques liés à l'activité physique. Le temps barémé de l'intervention est identifié. Les procédures qualité de l'entreprise sont respectées. Le tri des déchets est conforme à la réglementation. L'intégrité et la propreté du véhicule sont préservées. Pour T1.1.1 : Les contrôles visuels sur le véhicule sont réalisés et les défauts sont signalés. L'ordre de réparation est complété. Les informations liées à l'historique d'entretien du véhicule sont collectées. Les protections du véhicule sont correctement mises en place. Pour T1.1.2 : Les tâches demandées sur l'ordre de réparation sont prises en compte. La liste des sous-ensembles, éléments, équipements et produits est transmise et vérifiée. Les sous-ensembles, éléments, équipements et produits reçus sont conformes. Les équipements et outillages nécessaires sont disponibles, opérationnels et la validité des contrôles périodiques est vérifiée. Pour T1.1.3 : L'ordre de réparation et les documents internes appropriés sont complétés. Les travaux réalisés sont conformes à l'ordre de réparation. Le véhicule est rendu propre, sans aucune trace visible liée à l'intervention. Le contrôle global du véhicule est réalisé suivant la procédure qualité de l'entreprise.	

PÔLE 1 : ENTRETIEN PÉRIODIQUE DES VÉHICULES

ACTIVITÉ 1.2 : RÉALISATION DES CONTRÔLES DÉFINIS PAR UNE PROCÉDURE

Tâches associées

T1.2.1 Identification de la liste des contrôles

T1.2.2 Réalisation des contrôles de maintenance périodique

T1.2.3 Signalement des éventuelles anomalies

T1.2.4 Mise à jour des documents de suivi du véhicule

Conditions d'exercice	Moyens et ressources – Véhicules équipés de motorisation toutes énergies (thermique, électrique et hybride) et de systèmes connectés – Aire et poste de travail conformes – Équipements de protection collective et individuelle – Support de communication (papier ou numérique...) – Outillages nécessaires à l'intervention – Zone de stockage conforme à la réglementation		– Sous-ensembles et produits nécessaires à l'intervention – Matériel de consignation d'un véhicule électrique ou hybride – Outil de diagnostic et instruments de contrôle – Appareils de mesure – Fiches de travail – Ordre de réparation – Document(s) constructeur(s)
	Autonomie : totale		
	Résultats attendus : Pour toute l'activité : Toutes les données et informations techniques nécessaires à l'intervention sont collectées et en cohérence avec l'intervention à réaliser. Les spécificités techniques du véhicule sont identifiées et prises en compte. La mise en place du poste de travail et l'utilisation du matériel sont conformes aux recommandations du constructeur et adapté à l'intervention. Le véhicule est mis en sécurité selon les procédures du constructeur et la réglementation. Les consignes de l'entreprise visant à garantir la santé, la sécurité au travail et le respect de l'environnement sont appliquées. Les équipements de protection individuelle et collective sont présents, conformes et adaptés à l'intervention. Les moyens de prévention des risques professionnels sont mis en œuvre dont la prévention des risques liés à l'activité physique. Le temps imparti à l'intervention est respecté. Les procédures qualité de l'entreprise sont respectées. Le tri des déchets est conforme à la réglementation. L'intégrité et la propreté du véhicule sont préservées. Pour T1.2.1 : L'historique et les spécificités d'utilisation du véhicule sont pris en compte. Les contrôles à réaliser sont identifiés et hiérarchisés. Pour T1.2.2 : Les procédures de contrôle visuels et instrumentés sont respectées et appropriées. Les outils de mesure sont utilisés conformément aux exigences de l'intervention. Les valeurs mesurées sont comparées aux valeurs définies par les constructeurs. Les anomalies sont identifiées. Pour T1.2.3 : Les contrôles réalisés sont retranscrits afin d'en assurer leur traçabilité. Les anomalies, manquements à la réglementation ou dysfonctionnements détectés sont signalés. Les éléments ou sous-ensembles défectueux sont renseignés sur l'ordre de réparation par ordre de priorité. Pour T1.2.4 : Les documents de suivi interne sont complétés. Les informations nécessitant des travaux supplémentaires sont transmises en vue d'un accord client. Un devis comportant les travaux à prévoir est réalisé. La disponibilité des pièces nécessaires est vérifiée.		

PÔLE 1 : ENTRETIEN PÉRIODIQUE DES VÉHICULES		
ACTIVITÉ 1.3 : REMPLACEMENT DE PIÈCES D'USURE, DE FLUIDES ET/OU AJUSTEMENT DES NIVEAUX ET PRESSIONS DES PNEUMATIQUES		
<i>Tâches associées</i> T1.3.1 Remplacement des pièces d'usure T1.3.2 Remplacement / ajustement des fluides et des pressions des pneumatiques T1.3.3 Mise à jour de l'ordre de réparation T1.3.4 Mise à jour des indicateurs de maintenance		
Conditions d'exercice	Moyens et ressources – Véhicules équipés de motorisation toutes énergies (thermique, électrique et hybride) et de systèmes connectés – Aire et poste de travail conformes – Équipements de protection collective et individuelle – Support de communication (Papier ou numérique...) – Outillages nécessaires à l'intervention – Zone de stockage conforme à la réglementation	– Sous-ensembles et produits nécessaires à l'intervention – Matériel de consignation d'un véhicule électrique ou hybride – Outil de diagnostic et instruments de contrôle – Fiches de travail – Fiches de données de sécurité et étiquetage des produits chimiques – Ordre de réparation – Document(s) constructeur(s)
	Autonomie : totale	
	Résultats attendus : Pour toute l'activité : Toutes les données et informations techniques nécessaires à l'intervention sont collectées et en cohérence avec l'intervention à réaliser. Les spécificités techniques du véhicule sont identifiées et prises en compte. La mise en place du poste de travail et l'utilisation du matériel sont conformes aux recommandations du constructeur et adapté à l'intervention. Le véhicule est mis en sécurité selon les procédures du constructeur et la réglementation. Les consignes de l'entreprise visant à garantir la santé, la sécurité au travail et le respect de l'environnement sont appliquées. Les équipements de protection individuelle et collective sont présents, conformes et adaptés à l'intervention. Les moyens de prévention des risques professionnels sont mis en œuvre dont la prévention des risques liés à l'activité physique. Le temps imparti à l'intervention est identifié. Les procédures qualité de l'entreprise sont respectées. Le tri des déchets est conforme à la réglementation. L'intégrité et la propreté du véhicule sont préservées. Pour T1.3.1 : Les pièces d'usure sont remplacées selon les procédures du constructeur. L'outil de diagnostic est utilisé dans le cadre d'une procédure d'apprentissage, de paramétrage ou de réinitialisation des pièces remplacées. Les pièces collectées sont stockées conformément aux normes environnementales en vigueur et aux règles de sécurité. Pour T1.3.2 : Les fluides sont remplacés selon le programme d'entretien du véhicule ou selon les anomalies détectées. Les niveaux des fluides et les pressions des pneumatiques sont ajustés selon les procédures du constructeur. Les fluides collectés sont stockés conformément aux normes environnementales en vigueur et aux règles de sécurité. Pour T1.3.3 : Les interventions réalisées sont retranscrites afin d'en assurer leur traçabilité. Les observations des éventuelles anomalies et des travaux à prévoir sont signalées sur l'ordre de réparation.	

	Pour T1.3.4 : Les indicateurs de maintenance sont mis à jour selon les procédures du constructeur.
--	--

PÔLE 1 : ENTRETIEN PÉRIODIQUE DES VÉHICULES

ACTIVITÉ 1.4 : RÉALISATION D'OPÉRATIONS PRÉPARATOIRES AU CONTRÔLE TECHNIQUE

Tâches associées

T1.4.1 Identification de la liste des contrôles

T1.4.2 Réalisation des contrôles

T1.4.3 Signalement des éventuelles anomalies

Conditions d'exercice

Moyens et ressources – Véhicules équipés de motorisation toutes énergies (thermique, électrique et hybride) et de systèmes connectés – Aire et poste de travail conformes – Équipements de protection collective et individuelle – Support de communication (Papier ou numérique...) – Outillages nécessaires à l'intervention – Zone de stockage conforme à la réglementation	– Sous-ensembles et produits nécessaires à l'intervention – Matériel de consignation d'un véhicule électrique ou hybride – Outil de diagnostic et instruments de contrôle – Fiches de travail – Ordre de réparation – Certificat d'immatriculation du véhicule (carte grise) – Document(s) constructeur(s)
Autonomie : totale	
Résultats attendus : Pour toute l'activité : Toutes les données et informations techniques nécessaires à l'intervention sont collectées et en cohérence avec l'intervention à réaliser. Les spécificités techniques du véhicule sont identifiées et prises en compte. La mise en place du poste de travail et l'utilisation du matériel sont conformes aux recommandations du constructeur et adapté à l'intervention. Le véhicule est mis en sécurité selon les procédures du constructeur et la réglementation. Les consignes de l'entreprise visant à garantir la santé, la sécurité au travail et le respect de l'environnement sont appliquées. Les équipements de protection individuelle et collective sont présents, conformes et adaptés à l'intervention. Les moyens de prévention des risques professionnels sont mis en œuvre dont la prévention des risques liés à l'activité physique. Le temps imparti à l'intervention est respecté. Les procédures qualité de l'entreprise sont respectées. Le tri des déchets est conforme à la réglementation. L'intégrité et la propreté du véhicule sont préservées. Pour T1.4.1 : Les contrôles à réaliser sont identifiés conformément aux exigences réglementaires. Pour T1.4.2 : Les procédures de contrôle visuels et instrumentés sont respectées et appropriées. Les outils de mesure sont utilisés conformément aux exigences de l'intervention. Les valeurs mesurées sont comparées aux valeurs définies par les constructeurs. Les anomalies sont identifiées. Pour T1.4.3 : Les contrôles réalisés sont retranscrits afin d'en assurer leur traçabilité. Les anomalies détectées ou manquements à la réglementation sont signalés. Les éléments ou sous-ensembles défectueux sont renseignés sur l'ordre de réparation par ordre de priorité.	

PÔLE 1 : ENTRETIEN PÉRIODIQUE DES VÉHICULES		
ACTIVITÉ 1.5 : CONSEILS TECHNIQUES ET D'ENTRETIEN DU VÉHICULE AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE		
<i>Tâches associées</i> T1.5.1 Proposition d'une intervention complémentaire, d'un service, d'un produit T1.5.2 Proposition de conseils d'entretien du véhicule		
Conditions d'exercice	Moyens et ressources – Véhicules équipés de motorisation toutes énergies (thermique, électrique et hybride) et de systèmes connectés – Aire et poste de travail conformes – Support de communication (Papier ou numérique...)	– Sous-ensembles et produits nécessaires à l'intervention – Ordre de réparation – Document(s) constructeur(s)
	Autonomie : partielle	
	Résultats attendus : Pour toute l'activité : Toutes les données et informations techniques nécessaires à l'intervention sont collectées et en cohérence avec l'intervention à réaliser. Les spécificités techniques du véhicule sont identifiées et prises en compte. La mise en place du poste de travail et l'utilisation du matériel sont conformes aux recommandations du constructeur. Le véhicule est mis en sécurité selon les procédures du constructeur et la réglementation. Les moyens de prévention des risques professionnels sont mis en œuvre dont la prévention des risques liés à l'activité physique. Les procédures qualité de l'entreprise sont respectées. L'intégrité et la propreté du véhicule sont préservées. Pour T1.5.1 : Les anomalies détectées sont expliquées au client. Les prestations, services et produits additionnels sont proposés selon les exigences réglementaires et environnementales en vigueur notamment utilisation de pièces issues de l'économie circulaire. La vente de prestations, services et produits additionnels est présentée et argumentée auprès du client. Pour T1.5.2 : <i>*Le client bénéficie d'un renseignement en lien avec ses pratiques d'usage du véhicule.</i> Le client est informé du programme d'entretien à venir. Un conseil à la suite des interventions réalisées est apporté au client. <i>*particularités du domaine du motocycle</i>	

PÔLE 2 : MAINTENANCE CORRECTIVE DES VÉHICULES

ACTIVITÉ 2.1 : PRÉPARATION DE L'INTERVENTION

Tâches associées

T2.1.1 Saisie sur l'ordre de réparation des informations concernant l'intervention

T2.1.2 Approvisionnement des sous-ensembles, éléments, produits, équipements et outillages

Conditions d'exercice	Moyens et ressources – Véhicules équipés de motorisation toutes énergies (thermique, électrique et hybride) et de systèmes connectés – Aire et poste de travail conformes – Équipements de protection collective et individuelle – Support de communication (Papier ou numérique...) – Outillages nécessaires à l'intervention – Zone de stockage conforme à la réglementation		– Sous-ensembles et produits nécessaires à l'intervention – Matériel de consignation d'un véhicule électrique ou hybride – Outil de diagnostic et instruments de contrôle – Fiches de travail – Ordre de réparation – Document(s) constructeur(s)
	Autonomie : totale		
	Résultats attendus : Pour toute l'activité : La préparation de l'intervention est conforme aux interventions à réaliser. Toutes les données et informations techniques nécessaires à l'intervention sont collectées et en cohérence avec l'intervention à réaliser. Les spécificités techniques du véhicule sont identifiées et prises en compte. La mise en place du poste de travail et l'utilisation du matériel sont conformes aux recommandations du constructeur et adaptées à l'intervention. Le véhicule est mis en sécurité selon les procédures du constructeur et la réglementation. Les consignes de l'entreprise visant à garantir la santé, la sécurité au travail et le respect de l'environnement sont appliquées. Les équipements de protection individuelle et collective sont présents, conformes et adaptés à l'intervention. Les moyens de prévention des risques professionnels sont mis en œuvre dont la prévention des risques liés à l'activité physique. Le temps imparti à l'intervention est identifié. Les procédures qualité de l'entreprise sont respectées. Le tri des déchets est conforme à la réglementation. Pour T2 1.1 : L'ordre de réparation est complété à chaque étape de l'intervention. Pour T2.1.2 : La liste des sous-ensembles, éléments, équipements et produits transmise est vérifiée. Les sous-ensembles, éléments, équipements et produits reçus sont conformes. Les équipements et outillages nécessaires sont disponibles, opérationnels et la périodicité des contrôles est respectée.		

PÔLE 2 : MAINTENANCE CORRECTIVE DES VÉHICULES		
ACTIVITÉ 2.2 : REMISE EN CONFORMITÉ DES SYSTÈMES		
<i>Tâches associées</i> T2.2.1 Remplacement, réparation des systèmes T2.2.2 Réglage, paramétrage des systèmes T2.2.3 Contrôle de la conformité de l'intervention T2.2.4 Contrôle de la qualité de l'intervention		
Conditions d'exercice	Moyens et ressources – Véhicules équipés de motorisation toutes énergies (thermique, électrique et hybride) et de systèmes connectés – Aire et poste de travail conformes – Équipements de protection collective et individuelle – Support de communication (Papier ou numérique...) – Outillages nécessaires à l'intervention – Zone de stockage conforme à la réglementation	– Sous-ensembles et produits nécessaires à l'intervention – Matériel de consignation d'un véhicule électrique ou hybride – Outil de diagnostic et instruments de contrôle – Fiches de travail – Ordre de réparation – Document(s) constructeur(s)
	Autonomie : totale	
	Résultats attendus : Pour toute l'activité : Toutes les données et informations techniques nécessaires à l'intervention sont collectées et en cohérence avec l'intervention à réaliser. Les spécificités techniques du véhicule sont identifiées et prises en compte. La mise en place du poste de travail et l'utilisation du matériel sont conformes aux recommandations du constructeur et adaptées à l'intervention. Le véhicule est mis en sécurité selon les procédures du constructeur et la réglementation. Les consignes de l'entreprise visant à garantir la santé, la sécurité au travail et le respect de l'environnement sont appliquées. Les équipements de protection individuelle et collective sont présents, conformes et adaptés à l'intervention. Les moyens de prévention des risques professionnels sont mis en œuvre dont la prévention des risques liés à l'activité physique. Le temps imparti à l'intervention est respecté. Les procédures qualité de l'entreprise sont respectées. Le tri des déchets est conforme à la réglementation. L'intégrité et la propreté du véhicule sont préservées.	
	Pour T2.2.1 : La réparation est effectuée dans le respect des procédures constructeur et de la réglementation. La dépose et repose des sous-ensembles et des éléments est effectuée dans le respect des procédures. Pour T2.2.2 : Les réglages et paramétrages sont réalisés dans le respect des procédures du constructeur. Pour T2.2.3 : Un contrôle du système est réalisé suivant la procédure et l'intervention respecte les normes en vigueur. Pour T2.2.4 : Les opérations de remise en conformité sont retranscrites afin d'en assurer leur traçabilité.	

PÔLE 3 : DIAGNOSTIC DES SYSTÈMES DES VÉHICULES

ACTIVITÉ 3.1 : RÉALISATION D'UN PRÉ-DIAGNOSTIC

Tâches associées

T3.1.1 Collecte des informations préliminaires au diagnostic

T3.1.2 Confirmation, constatation d'un dysfonctionnement, d'une anomalie

Conditions d'exercice	Moyens et ressources – Véhicules équipés de motorisation toutes énergies (thermique, électrique et hybride) et de systèmes connectés – Aire et poste de travail conformes – Équipements de protection collective et individuelle – Support de communication (Papier ou numérique...) – Outillages nécessaires à l'intervention – Zone de stockage conforme à la réglementation		– Sous-ensembles et produits nécessaires à l'intervention – Matériel de consignation d'un véhicule électrique ou hybride – Outil de diagnostic et instruments de contrôle – Fiches de travail – Ordre de réparation – Documentation technique
	Autonomie : totale		
	Résultats attendus : Pour toute l'activité : Toutes les données et informations techniques nécessaires à l'intervention sont collectées et en cohérence avec l'intervention à réaliser ⁽¹⁾ . Les spécificités techniques du véhicule sont identifiées et prises en compte. La mise en place du poste de travail et l'utilisation du matériel sont conformes aux recommandations du constructeur et adaptées à l'intervention. Le véhicule est mis en sécurité selon les procédures du constructeur et la réglementation. Les règles visant à garantir la santé, la sécurité au travail et le respect de l'environnement sont appliquées. Les équipements de protection individuelle et collective sont présents, conformes et adaptés à l'intervention. Les moyens de prévention des risques professionnels sont mis en œuvre dont la prévention des risques liés à l'activité physique. Les procédures qualité de l'entreprise sont respectées. Le tri des déchets est conforme à la réglementation. L'intégrité et la propreté du véhicule sont préservées. Pour T3.1.1 : Le recueil des « symptômes client » est réalisé ⁽²⁾ . Les éléments relatifs au véhicule (historique du véhicule, documentation constructeur) sont collectés. Pour T3.1.2 : L'essai du véhicule et/ou du système est réalisé en tenant compte de la plainte. Les tests préliminaires sont réalisés afin de recréer le contexte d'apparition de la panne. Le dysfonctionnement et/ou l'anomalie sont confirmés. L'anomalie détectée est retranscrite afin d'en assurer sa traçabilité.		
	⁽¹⁾ Le recueil d'informations peut être effectué à distance. ⁽²⁾ Le recueil des « symptômes client » peut se réaliser : - par la consultation d'un fichier (cas le plus courant) ; - par un questionnaire direct auprès du client (motocycles) ; - par un questionnaire complémentaire si le recueil d'information initial nécessite des compléments.		

PÔLE 3 : DIAGNOSTIC DES SYSTÈMES DES VÉHICULES

ACTIVITÉ 3.2 : RECHERCHE DE PANNES

Tâches associées

T3.2.1 Hiérarchisation des hypothèses

T3.2.2 Mise en œuvre des protocoles d'intervention adaptés aux systèmes, aux sous-ensembles et éléments défectueux

T3.2.3 Identification des systèmes, des sous-ensembles et des éléments défectueux

T3.2.4 Identification des solutions correctives

Conditions d'exercice	Moyens et ressources – Véhicules équipés de motorisation toutes énergies (thermique, électrique et hybride) et de systèmes connectés – Aire et poste de travail conformes – Équipements de protection collective et individuelle – Support de communication (Papier ou numérique...) – Outillages nécessaires à l'intervention – Zone de stockage conforme à la réglementation		– Sous-ensembles et produits nécessaires à l'intervention – Matériel de consignation d'un véhicule électrique ou hybride – Outil de diagnostic et instruments de contrôle – Fiches de travail – Ordre de réparation – Documentation technique
	Autonomie : partielle		
	Résultats attendus : Pour toute l'activité : Toutes les données et informations techniques nécessaires à l'intervention sont collectées et en cohérence avec l'intervention à réaliser. Les spécificités techniques du véhicule sont identifiées et prises en compte. La mise en place du poste de travail et l'utilisation du matériel sont conformes aux recommandations du constructeur et adaptées à l'intervention. Le véhicule est mis en sécurité selon les procédures du constructeur et la réglementation. Les règles visant à garantir la santé, la sécurité au travail et le respect de l'environnement sont appliquées. Les équipements de protection individuelle et collective sont présents, conformes et adaptés à l'intervention. Les moyens de prévention des risques professionnels sont mis en œuvre dont la prévention des risques liés à l'activité physique. Les procédures qualité de l'entreprise sont respectées. Le tri des déchets est conforme à la réglementation. L'intégrité et la propreté du véhicule sont préservées. Pour T3.2.1 : Les éléments relatifs au véhicule (historique du véhicule, documentation constructeur) sont collectés. Les hypothèses relatives à l'anomalie détectée sont formulées. Les hypothèses relatives à l'anomalie détectée sont hiérarchisées. Les protocoles d'intervention permettant de valider les hypothèses sont identifiés. Pour T.3.2.2 : Les protocoles de contrôle et de mesures sont appliqués pour valider les hypothèses. Les données recueillies sont analysées en tenant compte des valeurs définies par les constructeurs. Les données recueillies permettent de confirmer l'origine de la panne. Pour T3.2.3 : Les données recueillies permettent de confirmer l'origine de la panne. Les systèmes, sous-ensembles ou éléments défectueux sont clairement identifiés. Les conséquences du dysfonctionnement sont repérées. Les protocoles d'intervention sont retranscrits afin d'en assurer leur traçabilité. L'anomalie détectée est retranscrite afin d'en assurer sa traçabilité. Pour T3.2.4 : Les opérations de remise en conformité sont identifiées et tiennent compte des faisabilités technique et économique. Les opérations de remise en conformité sont retranscrites afin d'en assurer leur traçabilité.		

**Annexe III - Référentiel de compétences
Baccalauréat professionnel
spécialité « Maintenance des véhicules »**

III.1. Définition des blocs de compétences

III.1.1. Liste des compétences

BLOC N°1 : RÉALISER L'ENTRETIEN PÉRIODIQUE DES VÉHICULES	
C1.1 Organiser un entretien périodique C1.2 Identifier les anomalies dans le cadre d'un entretien périodique C1.3 Réaliser les opérations de remplacement, d'ajustement dans le cadre de l'entretien périodique C1.4 Apporter des conseils techniques à la clientèle sur l'entretien du véhicule	
BLOC N°2 : RÉALISER LA MAINTENANCE CORRECTIVE DES VÉHICULES	
C2.1 Préparer une intervention corrective C2.2 Réaliser le remplacement ou la réparation des composants C2.3 Réaliser le réglage ou le paramétrage des systèmes C2.4 Réaliser le contrôle qualité d'une intervention corrective	
BLOC N°3 : RÉALISER LE DIAGNOSTIC DES SYSTÈMES DES VÉHICULES	
C3.1 Constater un dysfonctionnement C3.2 Hiérarchiser les hypothèses C3.3 Mettre en œuvre un protocole d'intervention existant ou à définir C3.4 Identifier les solutions correctives	

III.1.2. Blocs de compétences

		C1.1	C1.2	C1.3	C1.4	C2.1	C2.2	C2.3	C2.4	C3.1	C3.2	C3.3	C3.4
Pôle 1	A1.1	X											
	A1.2		X										
	A1.3			X									
	A1.4		X										
	A1.5				X								
Pôle 2	A2.1					X							
	A2.2						X	X	X				
Pôle 3	A3.1									X			
	A3.2										X	X	X

III.1.3. Unités certificatives

	C1.1	C1.2	C1.3	C1.4	C2.1	C2.2	C2.3	C2.4	C3.1	C3.2	C3.3	C3.4
U2	X	X	X	X								
U31					X	X	X	X				
U32									X	X	X	X

III.2. Définition des compétences et connaissances associées

Chaque compétence mobilise des connaissances. Pour chaque connaissance, un niveau taxonomique est indiqué permettant de préciser les limites de connaissances attendues. Les niveaux taxonomiques utilisent une échelle à quatre niveaux :

- Niveau 1 : niveau d'information
- Niveau 2 : niveau d'expression
- Niveau 3 : niveau de la maîtrise d'outils
- Niveau 4 : niveau de maîtrise méthodologique

Les connaissances ci-dessous sont transversales à l'ensemble des pôles d'activités, elles sont donc reprises dans toutes les compétences du référentiel du baccalauréat professionnel « maintenance des véhicules ».

Connaissances associées	Niveau taxonomique
L'hygiène, la santé, la sécurité et l'environnement	3

REMARQUES

Concernant la prévention des risques d'origine électrique, le niveau de formation correspond à l'habilitation de niveau B2VL – BCL défini dans le référentiel de formation à la prévention des risques d'origine électrique et à ses évolutions, en lien avec la norme NF-C 18-550 en vigueur (et sa future évolution).

Concernant la manipulation des fluides frigorigènes, le niveau de formation correspondant à l'attestation d'aptitude, mentionnée à l'article R.543-106 du code de l'environnement, pour la catégorie d'activité V et ses évolutions.

C1.1	Organiser un entretien périodique
<i>Principale activité mettant en œuvre la compétence</i> A1.1 Organisation de l'intervention	
Connaissances associées et niveaux taxonomiques	
L'hygiène, la santé, la sécurité et l'environnement	Niveau 3
Les normes et réglementations	Niveau 3
La méthodologie de l'entretien périodique	Niveau 3
L'architecture des systèmes des véhicules thermiques, électriques et hybrides	Niveau 3
L'architecture et le principe de fonctionnement des différentes chaînes d'énergie et de leur commande (mécaniques, électriques, hydrauliques...)	Niveau 3
L'architecture et le principe de fonctionnement des différentes chaînes d'information (acquisition, traitement, transmission...)	Niveau 3
La méthodologie de recherche d'informations nécessaire à l'entretien périodique	Niveau 3
Critères d'évaluation de la compétence	
Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées : • L'organisation du poste de travail, les moyens de prévention et le choix des équipements de protection collective et individuelle sont adaptés à l'intervention • Les risques liés à l'intervention sont identifiés et signalés • Les consignes d'hygiène et de sécurité sont respectées L'intégrité du véhicule est garantie : • Les éléments de protection du véhicule sont identifiés et adaptés • La mise en sécurité du véhicule est conforme à l'intervention L'environnement est préservé : • Le tri des déchets est préparé La préparation de l'intervention respecte les procédures du constructeur et de l'entreprise : • Le véhicule est identifié (VIN, plaque d'immatriculation) • L'outillage est conforme et adapté à l'intervention • Les informations collectées (historique, documentation, plan de maintenance, etc..) sont conformes et adaptées à l'intervention à réaliser • Les étapes de l'intervention sont identifiées et organisées • La disponibilité et la conformité des pièces y compris celles de réemploi sont vérifiées	

C1.2	Identifier les anomalies dans le cadre d'un entretien périodique
<i>Principales activités mettant en œuvre la compétence</i>	
A1.2 Réalisation des contrôles définis par une procédure	
A1.4 Réalisation d'opérations préparatoires au contrôle technique	
Connaissances associées et niveaux taxonomiques	
L'hygiène, la santé, la sécurité et l'environnement	Niveau 3
Les normes et réglementations	Niveau 3
L'utilisation des outils et appareils de mesures	Niveau 3
L'interprétation des mesures relevées	Niveau 3
L'architecture des systèmes des véhicules thermiques, électriques et hybrides	Niveau 3
L'architecture et le principe de fonctionnement des différentes chaînes d'énergie et de leur commande (mécaniques, électriques, hydrauliques...)	Niveau 3
L'architecture et le principe de fonctionnement des différentes chaînes d'information (acquisition, traitement, transmission ...)	Niveau 3
La méthodologie de recherche d'informations nécessaire à la maintenance périodique	Niveau 3
Critères d'évaluation de la compétence	
Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées : • L'organisation du poste de travail, les moyens de prévention et le choix des équipements de protection collective et individuelle sont adaptés à l'intervention • Les risques liés à l'intervention sont identifiés et signalés • Les consignes d'hygiène et de sécurité sont respectées L'intégrité du véhicule est garantie tout au long de l'intervention : • Les éléments de protection du véhicule sont adaptés et mis en place • Aucune détérioration n'est constatée • La propreté du véhicule est préservée Les contrôles et mesures respectent la réglementation en vigueur, les procédures du constructeur et de l'entreprise : • Les contrôles sont identifiés et hiérarchisés y compris, dans le cadre du pré-contrôle technique • Les contrôles et mesures sont réalisés en tenant compte des particularités des systèmes et du type de motorisation • Toutes les anomalies sont identifiées et retranscrites suivant la procédure prescrite	

C1.3	Réaliser les opérations de remplacement, d'ajustement dans le cadre de l'entretien périodique	
Principale activité mettant en œuvre la compétence		
A1.3 Remplacement de pièces d'usure, de fluides et/ou ajustement des niveaux et pressions pneumatiques		
Connaissances associées et niveaux taxonomiques		
L'hygiène, la santé, la sécurité et l'environnement		Niveau 3
Les normes et réglementations		Niveau 3
L'utilisation des outils et appareils de mesures		Niveau 3
L'interprétation des mesures relevées		Niveau 3
L'architecture des systèmes des véhicules thermiques, électriques et hybrides		Niveau 3
L'architecture et le principe de fonctionnement des différentes chaines d'énergie et de leur commande (mécaniques, électriques, hydrauliques...)		Niveau 3
L'architecture et le principe de fonctionnement des différentes chaines d'information (acquisition, traitement, transmission ...)		Niveau 3
La méthodologie de recherche d'informations nécessaire à la maintenance périodique		Niveau 3
Critères d'évaluation de la compétence		
Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées :		
• L'organisation du poste de travail, les moyens de prévention et le choix des équipements de protection collective et individuelle sont adaptés à l'intervention • Les risques liés à l'intervention sont identifiés et signalés • Les règles d'hygiène et de sécurité sont appliquées		
L'intégrité du véhicule est garantie tout au long de l'intervention :		
• Les éléments de protection du véhicule sont adaptés et mis en place • Aucune détérioration n'est constatée • La propreté du véhicule est préservée		
L'environnement est préservé :		
• Le tri des déchets est réalisé • La réglementation environnementale est respectée		
Les opérations d'entretien périodiques respectent les procédures du constructeur et de l'entreprise :		
• Le temps imparti de l'intervention est respecté • Le remplacement des pièces d'usure et des fluides respecte les procédures du constructeur et de l'entreprise • Les niveaux et les pressions sont ajustés conformément aux procédures du constructeur et de l'entreprise • La procédure d'apprentissage, de paramétrage ou de réinitialisation est effectuée • Les indicateurs de maintenance sont mis à jour • L'ordre de réparation est complété		

C1.4	Apporter des conseils techniques à la clientèle sur l'entretien du véhicule	
Principale activité mettant en œuvre la compétence		
A1.5 Conseils techniques et d'entretien du véhicule auprès de la clientèle		
Connaissances associées et niveaux taxonomiques		
L'hygiène, la santé, la sécurité et l'environnement		Niveau 3
Les normes et réglementations		Niveau 3
L'architecture des systèmes des véhicules thermiques, électriques et hybrides		Niveau 3
L'architecture et le principe de fonctionnement des différentes chaînes d'énergie et de leur commande (mécaniques, électriques, hydrauliques...)		Niveau 3
L'architecture et le principe de fonctionnement des différentes chaînes d'information (acquisition, traitement, transmission ...)		Niveau 3
La méthodologie de recherche d'informations nécessaire à la maintenance périodique		Niveau 3
Les enjeux et outils de la communication professionnelle		Niveau 3
Les enjeux de la qualité dans l'après-vente		Niveau 2
Critères d'évaluation de la compétence		
Les conseils à la clientèle sur l'utilisation et l'entretien du véhicule sont conformes aux règles de sécurité, aux procédures du constructeur et de l'entreprise :		
• Les anomalies détectées sont présentées au client • Le client est informé du programme d'entretien à venir • La proposition de service, de produit est en lien avec les besoins du client • Le client est renseigné sur les pratiques d'usage du véhicule* • Les procédures qualités sont respectées • Les échanges avec le client s'inscrivent dans une démarche de satisfaction client		
*particularités du domaine du motorcycle		

C2.1	Préparer une intervention corrective
<i>Principale activité mettant en œuvre la compétence</i> A2.1 Préparation de l'intervention	
Connaissances associées et niveaux taxonomiques	
L'hygiène, la santé, la sécurité et l'environnement	Niveau 3
Les normes et réglementations	Niveau 3
La méthodologie de la maintenance corrective	Niveau 3
L'architecture des systèmes des véhicules thermiques, électriques et hybrides	Niveau 3
Les fonctions des systèmes	Niveau 3
L'architecture et le principe de fonctionnement des différentes chaînes d'énergie et de leur commande (mécaniques, électriques, hydrauliques...)	Niveau 3
L'architecture et le principe de fonctionnement des différentes chaînes d'information (acquisition, traitement, transmission ...)	Niveau 3
Les solutions d'assemblage et le comportement mécanique des systèmes	Niveau 2
Les caractéristiques et aptitudes mécaniques, thermiques, électriques des matériaux utilisés sur les véhicules	Niveau 2
La méthodologie de recherche d'informations nécessaire à la maintenance corrective	Niveau 3
Critères d'évaluation de la compétence	
Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées : • L'organisation du poste de travail, les moyens de prévention et le choix des équipements de protection collective et individuelle sont adaptés à l'intervention • Les risques liés à l'intervention sont identifiés et signalés • Les consignes d'hygiène et de sécurité sont respectées L'intégrité du véhicule est garantie : • Les éléments de protection du véhicule sont adaptés et correctement utilisés • La propreté du véhicule est préservée • La mise en sécurité du véhicule est conforme à l'intervention L'environnement est préservé : • Le tri des déchets est préparé La préparation de l'intervention respecte les procédures du constructeur et de l'entreprise : • Le véhicule est identifié (VIN, plaque d'immatriculation, spécificité technique etc...) • L'ordre de réparation est complété • L'outillage est conforme et adapté à l'intervention • Les informations collectées sont conformes et adaptées à l'intervention à réaliser • Les étapes de l'intervention sont identifiées • Le temps imparti de l'intervention est identifié • La disponibilité et la conformité des pièces sont vérifiées	

C2.2	Réaliser le remplacement ou la réparation des composants
<i>Principale activité mettant en œuvre la compétence</i> A2.2 Remise en conformité des systèmes	
Connaissances associées et niveaux taxonomiques	
L'hygiène, la santé, la sécurité et l'environnement Les normes et réglementations La méthodologie de la maintenance corrective L'architecture des systèmes des véhicules thermiques, électriques et hybrides L'architecture et le principe de fonctionnement des différentes chaînes d'énergie et de leur commande (mécaniques, électriques, hydrauliques...) L'architecture et le principe de fonctionnement des différentes chaînes d'information (acquisition, traitement, transmission ...) Les solutions d'assemblage et le comportement mécanique des systèmes Les caractéristiques et aptitudes mécaniques, thermiques, électriques des matériaux utilisés sur les véhicules La méthodologie de recherche d'informations nécessaire à la maintenance corrective	Niveau 3 Niveau 3 Niveau 3 Niveau 3 Niveau 3 Niveau 3 Niveau 2 Niveau 2 Niveau 3
Critères d'évaluation de la compétence	
Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées : • L'organisation du poste de travail, les moyens de prévention et le choix des équipements de protection collective et individuelle sont adaptés à l'intervention • Les risques liés à l'intervention sont identifiés et signalés • Les consignes d'hygiène et de sécurité sont respectées L'intégrité du véhicule est garantie : • Les éléments de protection du véhicule sont adaptés et correctement utilisés • Aucune détérioration n'est constatée • La propreté du véhicule est préservée L'environnement est préservé : • Le tri des déchets est réalisé • La réglementation environnementale est respectée L'intervention respecte les procédures du constructeur et de l'entreprise : • Le temps imparti de l'intervention est respecté • Le remplacement des pièces respecte les procédures du constructeur et de l'entreprise • Les informations collectées (documentation, procédure du constructeur, etc..) sont adaptées à l'intervention à réaliser	

C2.3	Réaliser le réglage ou le paramétrage des systèmes
<i>Principale activité mettant en œuvre la compétence</i> A2.2 Remise en conformité des systèmes	
Connaissances associées et niveaux taxonomiques	
L'hygiène, la santé, la sécurité et l'environnement	Niveau 3
Les normes et réglementations	Niveau 3
La méthodologie de la maintenance corrective	Niveau 3
L'architecture des systèmes des véhicules thermiques, électriques et hybrides	Niveau 3
L'architecture et le principe de fonctionnement des différentes chaînes d'énergie et de leur commande (mécaniques, électriques, hydrauliques...)	Niveau 3
L'architecture et le principe de fonctionnement des différentes chaînes d'information (acquisition, traitement, transmission ...)	Niveau 3
Les solutions d'assemblage et le comportement mécanique des systèmes	Niveau 2
Les caractéristiques et aptitudes mécaniques, thermiques, électriques des matériaux utilisés sur les véhicules	Niveau 2
La méthodologie de recherche d'informations nécessaire à la maintenance corrective	Niveau 3
Critères d'évaluation de la compétence	
Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées : • L'organisation du poste de travail, les moyens de prévention et le choix des équipements de protection collective et individuelle sont adaptés à l'intervention • Les risques liés à l'intervention sont identifiés et signalés • Les consignes d'hygiène et de sécurité sont respectées L'intégrité du véhicule est garantie : • Les éléments de protection du véhicule sont adaptés et correctement utilisés • Aucune détérioration n'est constatée • La propreté du véhicule est préservée Les réglages sont conformes aux procédures du constructeur et à la réglementation en vigueur Les paramétrages respectent les caractéristiques et la configuration du véhicule	

C2.4	Réaliser le contrôle qualité d'une intervention corrective	
Principale activité mettant en œuvre la compétence		
A2.2 Remise en conformité des systèmes		
Connaissances associées et niveaux taxonomiques		
La démarche qualité au sein des entreprises		Niveau 2
La structure et l'organisation de l'entreprise		Niveau 2
Les certifications qualité		Niveau 2
Critères d'évaluation de la compétence		
Les procédures qualité de l'entreprise sont respectées		
Les dossiers relatifs aux interventions sont complétés		

C3.1	Constater un dysfonctionnement
<i>Principale activité mettant en œuvre la compétence</i> A3.1 Réalisation d'un pré-diagnostic	
Connaissances associées et niveaux taxonomiques	
L'hygiène, la santé, la sécurité et l'environnement	Niveau 3
Les normes et réglementations	Niveau 3
L'architecture des systèmes des véhicules thermiques, électriques et hybrides	Niveau 3
L'architecture et le principe de fonctionnement des différentes chaînes d'énergie et de leur commande (mécaniques, électriques, hydrauliques...)	Niveau 3
L'architecture et le principe de fonctionnement des différentes chaînes d'information (acquisition, traitement, transmission ...)	Niveau 3
Les solutions d'assemblage et le comportement mécanique des systèmes	Niveau 3
La méthodologie de diagnostic	Niveau 3
La méthodologie de recherche d'informations nécessaire au diagnostic	Niveau 3
Les solutions d'assemblage et le comportement mécanique des systèmes	Niveau 2
Critères d'évaluation de la compétence	
Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées : • L'organisation du poste de travail, les moyens de prévention et le choix des équipements de protection collective et individuelle sont adaptés à l'intervention • Les risques liés à l'intervention sont identifiés et signalés • Les consignes d'hygiène et de sécurité sont respectées L'intégrité du véhicule est garantie : • Les éléments de protection du véhicule sont adaptés et correctement utilisés • Aucune détérioration n'est constatée • La propreté du véhicule est préservée Les informations nécessaires au pré-diagnostic sont collectées : • L'ordre de réparation est pris en compte puis complété • Le véhicule est identifié (VIN, plaque d'immatriculation) • Les informations collectées (historique, documentation, plan de maintenance, recueil des symptômes auprès du client etc..) sont conformes et adaptées au dysfonctionnement La panne ou les dysfonctionnements sont constatés : • L'outillage est conforme et adapté à l'intervention • Le dysfonctionnement et/ou l'anomalie sont confirmés • Les tests préliminaires réalisés recréent le contexte d'apparition de la panne • Les différentes conditions et les paramètres qui peuvent influencer l'apparition des symptômes sont identifiés • Les résultats sont explicités en utilisant un langage professionnel clair • Les essais ont été réalisés en respectant les procédures du constructeur • L'anomalie détectée est retranscrite	

C3.2	Hiérarchiser les hypothèses
<i>Principale activité mettant en œuvre la compétence</i> A3.2 Recherche de pannes	
Connaissances associées et niveaux taxonomiques	
L'hygiène, la santé, la sécurité et l'environnement	Niveau 3
Les normes et réglementations	Niveau 3
L'architecture des systèmes des véhicules thermiques, électriques et hybrides	Niveau 3
L'architecture et le principe de fonctionnement des différentes chaînes d'énergie et de leur commande (mécaniques, électriques, hydrauliques...)	Niveau 3
L'architecture et le principe de fonctionnement des différentes chaînes d'information (acquisition, traitement, transmission ...)	Niveau 3
Les solutions d'assemblage et le comportement mécanique des systèmes	Niveau 3
La méthodologie de diagnostic	Niveau 3
La méthodologie de recherche d'informations nécessaire au diagnostic	Niveau 3
Les solutions d'assemblage et le comportement mécanique des systèmes	Niveau 2
Critères d'évaluation de la compétence	
Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées : • L'organisation du poste de travail, les moyens de prévention et le choix des équipements de protection collective et individuelle sont adaptés à l'intervention • Les risques liés à l'intervention sont identifiés et signalés • Les consignes d'hygiène et de sécurité sont respectées Les informations nécessaires au diagnostic sont collectées : • Les informations collectées (historique, documentation, plan de maintenance, recueil des symptômes auprès du client, système embarqué de diagnostic prédictif) sont conformes et adaptées au dysfonctionnement Les hypothèses sont émises selon le dysfonctionnement constaté : • Les propositions sont pertinentes • Les hypothèses sont hiérarchisées selon une logique liée à la probabilité, à l'accessibilité, la rentabilité et la disponibilité	

C3.3	Mettre en œuvre un protocole d'intervention existant ou à définir
<i>Principale activité mettant en œuvre la compétence</i> A3.2 Recherche de pannes	
Connaissances associées et niveaux taxonomiques	
L'hygiène, la santé, la sécurité et l'environnement	Niveau 3
Les normes et réglementations	Niveau 3
L'architecture des systèmes des véhicules thermiques, électriques et hybrides	Niveau 3
L'architecture et le principe de fonctionnement des différentes chaînes d'énergie et de leur commande (mécaniques, électriques, hydrauliques...)	Niveau 3
L'architecture et le principe de fonctionnement des différentes chaînes d'information (acquisition, traitement, transmission ...)	Niveau 3
Les solutions d'assemblage et le comportement mécanique des systèmes	Niveau 3
La méthodologie de diagnostic	Niveau 3
La méthodologie de recherche d'informations nécessaire au diagnostic	Niveau 3
Les solutions d'assemblage et le comportement mécanique des systèmes	Niveau 2
Critères d'évaluation de la compétence	
Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées : • L'organisation du poste de travail, les moyens de prévention et le choix des équipements de protection collective et individuelle sont adaptés à l'intervention • Les risques liés à l'intervention sont identifiés et signalés • Les consignes d'hygiène et de sécurité sont respectées L'intégrité du véhicule est garantie : • Les éléments de protection du véhicule sont adaptés et correctement utilisés • Aucune détérioration n'est constatée • La propreté du véhicule est préservée Les hypothèses sont vérifiées : • La liste des contrôles et des mesures est pertinente compte tenu des hypothèses • L'utilisation des outils de mesure et de contrôle est conforme et adaptée à la situation • Les résultats, les relevés obtenus ou les observations sont interprétés selon les valeurs de référence • L'interprétation des données recueillies permet d'expliquer l'origine de la défaillance • Un test alternatif permet de confirmer la panne • Les anomalies sont identifiées et retranscrites suivant la procédure prescrite • L'ordre de réparation est complété	

C3.4	Identifier les solutions correctives
<i>Principale activité mettant en œuvre la compétence</i> A3.2 Recherche de pannes	
Connaissances associées et niveaux taxonomiques	
L'hygiène, la santé, la sécurité et l'environnement	Niveau 3
Les normes et réglementations	Niveau 3
L'architecture des systèmes des véhicules thermiques, électriques et hybrides	Niveau 3
L'architecture et le principe de fonctionnement des différentes chaînes d'énergie et de leur commande (mécaniques, électriques, hydrauliques...)	Niveau 3
L'architecture et le principe de fonctionnement des différentes chaînes d'information (acquisition, traitement, transmission ...)	Niveau 3
Les solutions d'assemblage et le comportement mécanique des systèmes	Niveau 3
La méthodologie de diagnostic	Niveau 3
La méthodologie de recherche d'informations nécessaire au diagnostic	Niveau 3
Les solutions d'assemblage et le comportement mécanique des systèmes	Niveau 2
Critères d'évaluation de la compétence	
Les opérations de remise en conformité sont identifiées et cohérentes avec l'origine de la panne Les conséquences sur les autres éléments sont prises en compte	

Vincent MALZAC
Directeur Délégué aux Formations
Professionnelles et Technologiques

